



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

2022-03-22

**Budget primitif
2022 -
Lotissement de
Lesquivit**

DATE DE
CONVOCATION
24 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE
05 avril 2022

Nombre de Conseillers
en exercice.....33
Nombre de présents 26
Nombre d’absents 0
Procurations 7
Nombre de votants ..33

“ L’an 2022, le 31 mars, à 18h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, François THOUROUDE, David MOAN, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Stéphane PERON

Etaient absents :

Etaient représentés :

Michel CORRE à Jean-Paul TOULLEC, Flora GALAND à Jean-Jacques ANDRE, Sylvain GANGLOFF à Patricia HENAFF, Haoua LE GALL à Brigitte DENIEL, Julie MERCIER à Catherine BOTHUAN, Olivier LEBOSQUAIN à Raymond-Jean LAURET, Damien RIVIER à Kristen LE BLEIS

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DENIEL

--

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2022-03-22

Budget primitif 2022 - Lotissement de Lesquivit

Rapporteur

Jean-Paul TOULLEC, 6ème Adjoint au Maire

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L 2313, L 2321 et suivants ;
Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;
Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57 ;
Vu la délibération n°2021-12-22 du 16 décembre 2021 approuvant la création du budget annexe Lotissement de Lesquivit.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- d'approuver, par chapitre, le Budget primitif 2022, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	100 000.00	100 000.00
FONCTIONNEMENT	100 010.00	100 010.00
TOTAL	200 010.00	200 010.00

Entendue(s) la (les) :

Commission 1 FAGE 2020-2026 du 24-03-2022

Vote

Conseillers présents 26
Conseillers représentés 7
Ayant voté pour 33
Ayant voté contre 0
S'étant abstenu 0
N'ayant pas pris part au vote 0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 31 mars 2022

Le Maire,
Dominique CAP



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 05-04-2022
Publié le 05-04-2022
Notifié le 05-04-2022